



Habilitation au transport d'Animaux Vivants - Chien et chat - RS5549



Objectifs

Le transport d'animaux vivants par route doit s'effectuer dans des conditions satisfaisantes à la fois pour les animaux et les conducteurs ou convoyeurs qui en ont la charge durant le trajet. La protection des animaux est au centre de cette activité, pour des raisons éthiques mais également économiques (les animaux transportés en sécurité résistent mieux au transport et la qualité de la viande est meilleure). Une formation est nécessaire pour assurer le transport des animaux vivants en sécurité, à la fois pour les animaux mais aussi les conducteurs et convoyeurs. La protection des animaux durant les opérations de transport est régie par le règlement (CE) 1/2005. Pour les ongulés domestiques (bovins, équidés, ovins/caprins, porcins) ainsi que pour les volailles, la détention d'un certificat de compétence professionnelle est obligatoire. La formation présentée ici permet l'acquisition de ce certificat de compétence professionnelle des conducteurs et convoyeurs.



Programme

Assurer le transport des animaux en conformité avec les conditions minimales requises (durées de voyage, soins aux animaux, densités, surfaces et hauteurs de chargement...);

Connaître les termes techniques de la législation et les utiliser;

Identifier les caractéristiques générales des animaux transportés (physiologie, comportements, besoins);

Connaître les besoins des animaux;

Repérer les signes de stress des animaux;

Prendre en compte l'impact du transport sur le bien-être des animaux et sur la qualité de la viande;

Manipuler et contenir les animaux pendant le transport en sécurité (bonnes pratiques, sécurité du personnel...);

Connaître les soins d'urgence à dispenser aux animaux;

Connaître et savoir planifier les durées et moyens de transport;

Evaluer l'aptitude au transport des animaux.

Evaluation et mode de validation des acquis



✓ Plusieurs exercices au cours de la formation permettront d'évaluer la mise en pratique des apports de formation

Diplômant

Certifiant

Non-certifiant

En fin de formation vous recevrez :

→ Une attestation de formation mentionnant les compétences acquises et permettant de faire la demande d'habilitation

→ Un certificat de réalisation



Public concerné

- Toute personne intéressée par la thématique

Effectif : Minimum 6 - Maximum 15



Pré-requis

- Aucun

Durée et rythme

7 heures soit 1 jour

Période : Selon les demandes

En semaine

Week-end

En journée

En soirée

Temps plein

Temps partiel

Formateur

ZUSSY Audrey, formatrice en animalerie

Modalités pédagogiques & méthodes

En présentiel

A distance

En salle

Synchrone

Sur chantier

Asynchrone

• Apports théoriques et pratiques en salle

• Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation

• Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

Rémunération et financement

Rémunération : Non prévu

Financements :

• **Compte Personnel de Formation (CPF)** : NON

• **Autre sources de financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

Tarifs

28€ de l'heure soit 196,00€ HT la journée

Le CFPPA n'est pas soumis à TVA.

Indicateurs de résultats 2022/2023

♦ **100%** des stagiaires déclarent que la formation a répondu à leur attentes

♦ **100%** ont validé la certification

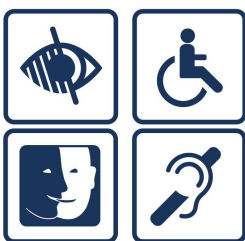
Habilitation au transport d'Animaux Vivants - Chien et chat

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

- 1- Contacter la référente administrative au 03.84.58.49.62 pour obtenir les prochaines dates, le bulletin d'inscription et pour répondre à vos questions.
- 2- Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis + le contrat de formation (ou la convention si vous êtes une entreprise).
- 3- Finaliser l'inscription en retournant le devis et le contrat/la convention signé/e.



Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?
Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

**Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr**



Contact référentes administratives

Administration CFPPA - 03.84.58.49.62
cfppa.valdoie@educagri.fr

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Pas de restauration collective
Pas d'hébergement possible

MAJ 28/03/2024



CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr